



Entreprise

GÉRER LA ROTATION DES RESSOURCES HUMAINES

FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES TPME POUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS ET DÉPLOYER LA «MARQUE EMPLOYEUR DE TERRITOIRE»

GÉRER LA ROTATION DES RESSOURCES HUMAINES

qu'est-ce que c'est ?

L'évolution des attentes professionnelles, notamment chez les jeunes générations, incite les TPME à adapter leur organisation et à valoriser leur attractivité.

L'emploi est désormais vu comme une succession d'expériences orientées par un «projet de vie» intégré dans le territoire.

Cette action a pour objectif d'accompagner 7 TPME dans une démarche collective pour :

- moderniser leurs pratiques de gestion des ressources humaines et de communication, en adéquation avec les attentes des nouvelles générations ;
- renforcer leur différenciation ;
- traduire leurs atouts en «marque employeur» ancrée dans le territoire.

1 Bénéficiaires

Entreprises de moins de 50 salariés prioritairement implantées dans le territoire d'Aurillac Agglo relevant du champ d'intervention d'Opco EP, se conformant au régime dit de minimis et répondant à la définition de la PME au sens communautaire.

Plus d'informations :
opcoep.fr

2 Contenu

Un accompagnement en conseil et formation.

Séances inter-entreprises (28 heures)

- Repérage et déconstruction des stéréotypes liés à l'emploi.
- Élaboration d'une politique RH prenant en compte les facteurs d'attractivité et de fidélisation spécifiques aux nouvelles générations, adaptés aux TPME.
- Définition des pratiques, élaboration des outils de gestion, ajustement du management et du sourcing, mobilisation du dialogue intergénérationnel.
- Structuration d'une communication vers l'externe portant sur une «marque employeur» articulée avec la «marque de territoire».

Séances intra-entreprise (7 heures)

- Mise en œuvre des enseignements issus des séances inter-entreprises.
- Appui à la coopération avec les acteurs locaux de l'économie, de l'orientation et de l'emploi.

3 Avantages

- Définir sa propre «marque employeur de territoire».
- Développer des pratiques partenariales avec les acteurs locaux de l'économie, de l'orientation et de l'emploi, dont l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire.
- Installer des processus RH modernisés pour mieux agir dans le champ de l'orientation et de l'emploi.
- Favoriser le partage de pratiques et d'expériences dans un collectif de TPME relevant de secteurs professionnels différents.

4 Durée et modalités

- Un collectif composé de 7 TPME.
- Prestation en présentiel, sur une période de 8 mois.

5 Financement

Cette prestation est prise en charge par Opco EP avec un cofinancement de l'État.

Participation de l'entreprise : 250€ HT*

** soumis à appel de fonds incluant la participation aux frais de services.*

6 Démarche

Contactez votre [conseiller Opco EP](#) :
opcoep.fr/mon-conseiller